



Développeur d'applications mobiles

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de coordination et encadrement développeur d'applications mobiles

Prix: 325 euros par an

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise obligatoire

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- CESS (y compris professionnel)
- Attestation de réussite d'un examen d'admission aux études universitaires de premier cycle, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale
- Diplôme de formation chef d'entreprise SFPME ou IFAPME dans un métier connexe (sous réserve de l'avis du conseiller pédagogique)
- Examen d'accès aux formations CESS

Formation en chef d'entreprise

Description

La créativité au service de la technologie

En tant que développeur d'applications mobiles, vous maîtrisez la logique de plusieurs langages de programmation. Vous intervenez essentiellement dans la phase d'exécution d'un projet, quel que soit le type d'application. Vous veillez à vous imprégner de la méthodologie choisie, ainsi que des technologies préconisées.

Vous analysez le cahier des charges afin que les applications développées soient conformes à toutes les attentes. Vous travaillez avec d'autres professionnels, que ce soit des spécialistes de l'informatique ou de la communication.

Débouchés

Au bout de 2 ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Travailler dans une entreprise de développement informatique
- Travailler dans une entreprise sous-traitante avec le secteur des applications mobiles
- Suivre une formation en gestion pour pouvoir ouvrir votre entreprise
- Créer votre entreprise de développement web/applications mobiles

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être développeur d'applications mobiles ?

Vous devez être curieux, perpétuellement à l'écoute des nouveautés, passionné de nouvelles technologies.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre esprit d'analyse, votre capacité à travailler en équipe et à résoudre toute sorte de problèmes complexes.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : lundi, mercredi, vendredi (18h00 à 21h30)

Programme

1^{ère} chef d'entreprise (360h)

- Anglais technique (40h)
- Données tabulaires (32h)
- Langages de balisage (60h)
- Langages de BD, bases (40h)
- Langages de programmation, bases (72h)
- Outils/méthodes du développeur, bases (36h)
- Atelier développement, bases (rapport de stage) (80h)

2^{ème} chef d'entreprise (360h)

- Anglais technique (40h)
- Langages de BD, web (8h)
- Langages de programmation web (144h)
- Outils/méthodes du développeur web (36h)
- Atelier développement web + coaching TFE (132h)

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

- 40 heures en première année
- 80 heures en seconde année

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré d'un nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'auditeur se voit délivrer un diplôme de coordination et encadrement.